

Séance du 26 novembre 2019

Membres présents : MME CARDONA Corinne, M. MICHEL Jean-Bernard, MME MATHIAS Anne-Laure, M. SCARAMUS Jean-Pierre, M. PEYTEL Vincent, MME ZIMBOULAS Marie-Martine, M. JOLLY François, MME ABRY Madeleine, MME RIOU Evelyne, MME BOUDOYAN Stella, M. DECLAS Benjamin

Membres excusés : MME DAMBREVILLE Nathalie (pouvoir à M. PEYTEL Vincent) MME FERRAND Nicole (pouvoir à Mme MATHIAS Anne-Laure), M. BAILLET Thierry (pouvoir à Mme CARDONA Corinne)

1 – Désignation secrétaire

M. Benjamin DECLAS est désigné secrétaire de séance.

2 – Approbation PV du 3 octobre 2019

Ce PV est approuvé à l'unanimité.

3 - Création de 3 postes d'agents recenseurs

Madame CARDONA rappelle la nécessité de créer 3 emplois d'agents recenseurs (2 titulaires et 1 suppléant) afin de réaliser les opérations de recensement de la population du 16 janvier au 15 février 2020.

Les agents seront payés à raison de :

- 2€ par formulaire de bulletin individuel
- 1€ par formulaire de feuille de logement
- 1.5€ par formulaire de dossier d'adresses collectives
- 8€ par formulaire de bordereau de district

La collectivité versera un forfait de 95€ pour les frais de transport.

Les agents recenseurs recevront 20 € pour chaque séance de formation.

La commune recevra de l'INSEE une indemnité forfaitaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte les propositions ci-dessus.

Accepté à l'unanimité

4 - RIFSEEP

M. SCARAMUS expose à l'assemblée qu'un nouveau régime indemnitaire est entré en vigueur au 01/01/2017 pour les agents municipaux.

Celui-ci a pour objectif de supprimer toutes les primes existantes créées par la collectivité et d'instaurer une prime unique. M. SCARAMUS propose au conseil municipal de mettre en place le RIFSEEP pour les cadres d'emplois suivants :

- Les adjoints administratifs
- Les ATSEM
- Les adjoints techniques
- Les adjoints du patrimoine

Il précise que le RIFSEEP comprend 2 parts :

- L'Indemnité de Fonctions des Sujétions et d'Expertise (IFSE) liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle.
- Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent.

Après délibération,

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire, tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'avis du comité technique en date du 28 janvier 2020 relative à la mise en place des critères professionnels liés aux fonctions et à la prise en compte de l'expérience professionnelle en vue de l'application du RIFSEEP aux agents de la collectivité de Poleymieux au Mont d'Or.

Le conseil municipal décide:

1. D'instaurer l'IFSE
2. De ne pas instaurer LE CIA, prime facultative, permettant de reconnaître spécifiquement l'engagement professionnel et la manière de servir des agents.

Il prend acte du fait que les dispositions entreront en vigueur le 01/01/2020.

Accepté à l'unanimité

5 – Indemnité de conseil 2019 au comptable

Mme le Maire présente au conseil municipal le décompte de l'indemnité sur une gestion de 12 mois, calculé sur une moyenne annuelle des dépenses des exercices 2016, 2017, 2018 selon un barème. L'indemnité demandée au titre de l'année 2019 s'élève à 448.85€.

Après délibération le conseil municipal décide d'allouer 50% de cette somme soit 224.43 €.

Accepté à l'unanimité

6 - Décision modificative : amortissement subvention Rhône/Saône Habitat

Monsieur SCARAMUS informe le Conseil Municipal que la subvention versée à Rhône Saône Habitat en 2016 d'un montant de 28 935.00 € est à amortir. Il est proposé de fixer l'amortissement de la durée de cette somme, inventoriée sous le numéro BAT 0201, à 5 ans.

Il est nécessaire de prévoir des crédits au compte 6811- dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles-, comme suit :

D. 615228, Autres bâtiments :	-	2.00€
D. 6811, Dotations aux amortissements	+	1.00€
D. 023, Virement à la section d'investissement :	+	1.00€
R. 021, Virement de la section de fonctionnement :	+	1.00€
R. 280422, Bâtiments et installations :	+	1.00€
D. 2111, Terrains nus	+	2.00€

Accepté à l'unanimité.

Le faible montant des rectifications s'explique par le fait que 0.20 € étaient manquants au chapitre 68, dotations aux amortissements. Une somme de 5 886,80 € était prévue alors qu'une dépense de 5 887,00 € était attendue.

Il a donc été appliqué un arrondi à l'euro supérieur.

7 – Autorisation de paiement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2020

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après délibération,

Le Conseil Municipal :

AUTORISE Madame le Maire ou l'un de ses Adjoints à payer les dépenses de la section investissement jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2020, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Accepté à l'unanimité.

8 – Proposition d'adhésion au Plan Climat Air Energie Territorial de la Métropole de Lyon (PCAET)

La Métropole de Lyon est en train de finaliser la révision de son plan climat. Aujourd'hui, le cadre du nouveau Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) fixe des objectifs ambitieux à l'horizon 2030, qui ne seront atteints que si le territoire tout entier se mobilise : communes, entreprises, associations, citoyens.

En effet, le plan climat du Grand Lyon est avant tout une démarche territoriale qui fait appel non seulement aux compétences de la Métropole, mais également à tous les acteurs et forces vives locales.

La commune de Poleymieux au Mont d'Or n'a pas été signataire du précédent plan climat.

Toutefois, elle s'engage à des actions en faveur de la protection de l'environnement comme par exemple :

- Partenariat avec le SIGERLY pour réaliser des économies d'énergies
- Sensibiliser au programme ECORENO'V
- Favoriser les déplacements moins polluants : covoiturage, bornes de recharge électrique.

Madame CARDONA propose de réfléchir à d'autres actions qui pourraient être mises en place à Poleymieux.

Après débat les membres du conseil municipal à l'unanimité décident :

1. De déclarer leurs souhaits de s'engager à contribuer aux objectifs du Plan Climat de la Métropole de Lyon sur les compétences communales.
2. D'autoriser Madame le Maire à signer la lettre d'engagement ainsi que tous les documents afférents à cette délibération.

9 - SIGERLY : projet luminaire du centre bourg dans le cadre des économies d'énergie.

Monsieur JOLLY rappelle que 26 luminaires de la place de la Mairie ont été déconnectés et souhaite, avec les économies réalisées, investir dans des lampadaires moins énergivores pour le centre bourg. Ce changement concernera 4 blocs de lampadaires de 400W par l'utilisation de LED.

Le coût de la consommation électrique passera de 595.10€/an à 120€/an. L'économie réalisée sera d'environ 79.8%.

Dans un souci d'économie d'énergie, il est proposé également de baisser l'intensité des lumières de la commune.

Cette action qui va dans le sens du Plan Climat est acceptée à l'unanimité

10 – Renouvellement de la convention d'occupation des courts de tennis.

Madame le Maire informe le conseil municipal du renouvellement de la convention d'occupation des installations des courts de tennis chemin du Cruy à partir de 2019.

Compte tenu de la baisse des adhérents, le club présente un bilan déficitaire depuis ces dernières années. Aussi, le conseil municipal décide de ne pas augmenter le loyer, et le maintenir à 900€ par an.

La durée de la convention est de 3 ans : 2019-2021.

Elle est renouvelable par tacite reconduction.

Accepté à l'unanimité.

11 - CDG69 : renouvellement adhésion conseil en droit des collectivités 2020

Madame le Maire rappelle que la commune adhère au service conseil en droit des collectivités du CDG69 depuis 2015.

Elle propose au conseil municipal de renouveler cette adhésion pour 2020 sachant que la participation n'a pas été augmentée, soit 1178€/an

Accepté à l'unanimité

12 Convention médecine du travail

Madame le Maire demande l'autorisation de signer la convention d'adhésion de la médecine préventive 2020-2022.

Elle rappelle qu'elle concerne la surveillance médicale des agents et les actions en milieu de travail.

Les tarifs augmenteront à compter de 2021. Afin d'amortir la hausse de ces prix, une minoration de 10€ du coût/agent sera appliquée la première année de convention (2020)

Accepté à l'unanimité

13 - Demande d'acquisition d'une bande de terrain chemin des Côtes

Madame le Maire informe le conseil municipal d'une demande d'acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à la commune, derrière le lavoir, Chemin des Côtes.

Un débat s'instaure par rapport à cette demande. Les élus décident de ne pas donner suite à cette sollicitation, cette parcelle étant actuellement utilisée par les agents communaux et également compte tenu du prix très modique de ce foncier. Il n'y a, de ce fait, aucun intérêt de le vendre.

Après débat, cette décision est acceptée à l'unanimité.

14 Appartements communaux

L'AMAP de Curis informe la commune d'une demande de logement pour des agriculteurs de l'AMAP.

Actuellement la commune ne dispose d'aucun logement vacant.

15 Prix des caveaux

Monsieur MICHEL rappelle que la révision des tarifs des caveaux au cimetière remonte au 19/12/2012.

Il convient de réviser ces prix, compte tenu de la création d'une nouvelle rangée de caveaux dans le nouveau cimetière.

Il propose les tarifs ci-dessous pour un caveau de:

- Un caveau 2 places passerait de 2760€ à 2800€
- Un caveau 4 places passerait de 4088€ à 4200€
- Un caveau 6 places passerait de 5110€ à 5200€

Après débat ces tarifs sont acceptés à l'unanimité.

16 - Planification des activités 2020 des Brigades Vertes.

Madame MATHIAS informe le conseil municipal que les tarifs à la journée 2020 passeront de 500€ à 515€. Par ailleurs le nombre de jours d'intervention serait de 7 jours au lieu de 6 jours l'an dernier. Madame MATHIAS rappelle la qualité du travail de ces Brigades Vertes (entretien et aménagement des espaces verts, élagage, abattage etc...)

Monsieur PEYTEL intervient et demande que l'équipe travaille en collaboration avec les agents communaux.

Accepté à l'unanimité

17 - Décision modificative – Opération d'investissement Local Kiné

Le Conseil Municipal entend l'exposé de Monsieur SCARAMUS Jean-Pierre informant qu'il est nécessaire de prévoir des crédits à l'opération 22, Local Kinés suite à la réception d'une facture pour le lot Plomberie / Sanitaires / Ventilation / Chauffage de 38 997,90 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de revoir les crédits alloués comme suit :

✓ D. 2313-24, Constructions - Local Archives :	-	20 000.00 €
✓ D. 2313-22, Constructions - Local Kiné :	+	20 000.00 €

Accepté à l'unanimité.

18 – Demande de subvention exceptionnelle pour la commune du TEIL

Mme CARDONA rappelle que la commune du TEIL a été touchée par un fort séisme de 5.4 sur l'échelle de Richter le 11 novembre 2019 provoquant de nombreux dégâts. Le Maire du Teil a lancé un appel au don à toutes les communes de France.

Ceci étant exposé, Mme Le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle de 1€/ habitant soit 1039 Euros, correspondant à la population municipale.

Accepté à l'unanimité.

19 - Questions diverses :

1. Monsieur PEYTEL informe de la création d'une association « Poleymieux, Mémoire et Patrimoine ». Elle aura pour objectif :

Rechercher, recenser, préserver, restaurer et mettre en valeur le patrimoine public de la commune et le cas échéant le patrimoine privé, par le biais de conventions signées entre les propriétaires, les autorités compétentes, le maire de Poleymieux et le Syndicat Mixte Plaine Mont d'Or.

- Pérenniser les actions, les documents et autres connaissances sur le patrimoine du village.
- Protéger et promouvoir le patrimoine : éléments historiques, culturels foncier bâti ou naturel, ainsi que les animations soutenant de tels objectifs.
- Entretien de la mémoire de tout fait culturel, social, historique ayant caractérisé la vie du village.

Madame le Maire précise que le livre sur la mémoire des anciens est en cours de réalisation.

2. Bibliothèque :

Madame Riou informe que l'ordinateur de la bibliothèque est à changer. Le devis pour un nouvel équipement est de 500€.

Il faut également prévoir un chariot diable pour la manipulation des livres. Coût estimé 113€HT.

Madame Riou rappelle qu'une convention entre la bibliothèque et la mairie doit être signée pour la mise à disposition des locaux.

3. Vœux du Maire : le Vendredi 24 janvier à 19 heures dans la salle Claude PILLONEL